REVUE 105 janvier 2019 DERNIERE VERSION:Mise en page 1 04/02/2019 14:29 Page 1

N° 105 - Janvier 2019

SNUAS-FP magazine

le magazine du Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Questions social

Sommaire

Edito

Que revendiquons nous pour le corps des CT ? Page 2

Formations à venir Page 3

Le Dossier :

Elections Professionnelles Pages 4-5-6

Stratégie nationale de la Protection de l'enfance Page 7

Vengeance, ordre, sécurité/ Service National Universel Pages 8-9

Mobilisation contre la réforme de la justice Page 10

Mobilisations travail social Page 11

Pétition Pouvoir d'achat Pages 12-13

Pour une Europe hospitalière Page 14

A découvrir Page 15

Bulletin d'adhésion Page 16

CPPAP N° 1022 S 06656

Edito

2019 : deux pas en avant ou un bond en arrière ???

L'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide.

A l'heure où vous lirez ces lignes nous serons enfin en catégorie A.

Cela fait tellement d'années que nous portons ce combat au SNUASFP FSU que nous aurions presque tendance à banaliser ce qui constitue pourtant une avancée pour notre profession.

Mais du chemin reste à parcourir pour obtenir une véritable reconnaissance de nos responsabilités et de notre niveau d'étude. En témoigne l'inacceptable exclusion de la reconnaissance au grade licence de tous les diplômes du DEASS obtenus avant 2021. Et c'est cela que nous continuerons à exiger dans les mois à venir !

Au coté des invisibles

Nous continuerons également à dénoncer la baisse des moyens et la raréfaction des services publics dans les territoires avec leurs conséquences désastreuses sur la vie quotidienne des gens.

Nous n'avons eu de cesse, nous, assistant.e.s de service social d'alerter sur la précarisation grandissante des publics accueillis.

Dans le secteur social partout c'est l'explosion : la psychiatrie lutte depuis de nombreux mois pour obtenir les moyens de survivre, la justice des mineurs a engagé le combat pour défendre la primauté de l'éducatif sur le répressif, la protection de l'enfance crie son impuissance à faire face aux situations, saturée par les baisses de moyens et d'effectifs.

Le SNUASFP FSU est présent dans toutes ces batailles pour travailler à l'émergence d'une convergence des luttes afin d'imposer une réorientation des politiques en vigueur dans nos secteurs. Comme une sorte d'écho, depuis des semaines maintenant le mouvement des gilets jaunes nous démontre par la preuve au point où notre société est fracassée, au point où tant de concitoyens souffrent terriblement des ravages de ce libéralisme effréné à l'œuvre depuis plus de 30 ans. Et la réponse hyper répressive choisie par le gouvernement aggrave dramatiquement la crise qui secoue notre pays.

Faux débat ...

Et ce n'est pas le grand débat, à peine annoncé, déjà verrouillé par l'annonce du «on ne changera pas de cap » qui permettra d'apaiser le climat social, pas plus que les projets de réforme des retraites et de la fonction publique qui annoncent des reculs majeurs.

...Vraies questions

N'en doutons pas, ce sont bien des véritables questions de choix de société qui s'imposent aujourd'hui à nous. Compétition ou coopération ? Responsabilité individuelle ou Solidarité ?

Dette économique ou dette écologique ?

C'est dans ce contexte que le SNUASFP FSU entend porter haut et fort la parole des assistant.e.s de service social sur tous les terrains et aux cotés de ceux qui luttent pour une véritable justice sociale.

Albine CAILLIE - Brice CASTEL

NOUVELLE CIRCULAIRE DES MISSIONS ET PASSAGE DE TOUS/TOUTES EN CATÉGORIE A :

Que revendiquons nous pour le corps des Conseiller.es Techniques au Ministère de l'Education Nationale, du Supérieur et de la Recherche ?

Un groupe de travail d'Assistant.es de Service Social et Conseillères Techniques de Service Social syndiqué.es regroupant plusieurs académies (Lille, Amiens, Nantes, Créteil, Nancy-Metz, Rouen, Caen, Orléans-Tours, Versailles) s'est réuni lors d'une journée de travail le 21 janvier pour élaborer nos mandats futurs pour le corps des conseiller.es techniques.

Historique :

Après plus de 30 ans de lutte, l'ensemble de notre profession est reclassé en catégorie A. Mais cela ne s'est pas fait sans casse. Une partie de la profession a obtenu ce passage en catégorie A en 1995 et est devenue le corps des conseiller.es techniques.
Et en 20 ans, notre profession au sein de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, s'est profondément divisée avec des CTSS qui ont le même diplôme et peuvent être amené.es à exercer les mêmes missions mais avec un salaire et des primes réellement différents.

Mais également, des CTSS peuvent être amené.es à exercer des missions très différentes avec la même grille de rémunération.
Un vrai imbroglio !

Parution d'une nouvelle circulaire des missions au Service Social en Faveur des Elèves en mars 2017 :
Nos missions et champs d'intervention ont profondément changé. Cette nouvelle circulaire confirme les orientations prises contre l'avis de la grande majorité des organisations syndicales. Cette circulaire n'est pas celle des revendications des personnels.

Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) :
La revalorisation obtenue dans le cadre du PPCR et les missions ne sont pas celles que nous revendiquons pour les Assistant.es de Service Social. Cependant, tous.tes les professionnel.les deviennent enfin catégorie A.

Et pour les CTSS, maintenant que revendiquons-nous ?
Un corps de promotion salariale laissant la possibilité de poursuivre un travail auprès du public dans les établissements ou un corps uniquement dédié à des fonctions d'encadrement ou de chargé de missions ?
Beaucoup de questionnements, un certain nombre de propositions sont apparus lors de cette journée et ont été alimentés par les expériences riches et diverses des ASS et CTSS présente.s.

Ce moment d'échanges et de confrontation des fonctionnements existants a été une étape importante. Les revendications exprimées vont contribuer à nourrir notre réflexion pour élaborer nos mandats.

Le travail s'est poursuivi lors du conseil syndical des 31 janvier et 1er février.
Une nouvelle journée de reflexion avec l'ensemble des collègues syndiquées pour un retour sur les mandats proposés est envisagée.

Brigitte FICHET

A noter dans vos agendas

LES JOURNÉES DE FORMATION du trimestre

Le congé de formation syndicale concerne tous les agents de la fonction publique, qu'ils soient titulaires ou contractuels
Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.
Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration.

Les stages FSU

Pour plus d'info et pour vous inscrire le site du CAFORM *https://formation.fsu.fr/*
INITIATIVE FSU FEMMES - 08 /03/19 – attention délais serrés
ENJEUX EUROPE- SERVICES PUBLICS - PROTECTION SOCIALE – 11 et 12/03/19 - attention délais serrés
INTERSYNDICALE FEMMES - 21 AU 22 /03/19 -
ACTION SOCIALE- 25 et 26 /03/19 -
MÉMOIRE MILITANTE – 21 AU 22 /03/19 -
SANTÉ- FAIRE VALOIR LES DROITS DES PERSONNELS - 28 et 29 /03/19
LGBT - 01 et 02 avril 2019 -
FISCALITÉ ET PROTECTION SOCIALE- 04 AU 05 /04/19

Les journées de formation du SNUASFP FSU

Jeudi 14 et vendredi 15 mars 2019 à la bourse du travail de Paris
Journées de formation des commissaires Paritaires

Vendredi 29 mars 2019 à la Bourse du Travail de Paris
Entre mutualisation et externalisation : quel avenir pour le service social des Personnels ?

coupon réponse à retourner au SNUASFP FSU *avant le 20 février 2019*
104 Rue Romain Rolland 93260 Les Lilas
ou par Tél. : 01 41 63 27 55/mail : contact@snuasfp-fsu.org

Prénom : _____NOM : _____
Académie et DSDEN :_____
Portable : _____ Mail :_____

souhaite participer à la journée de formation du service social des Personnels
le Vendredi 29 mars 2019 à Paris

SNUAS-FP magazine
le magazine du Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
questions social
LE DOSSIER

Elections professionnelles:

Le SNUASFP FSU toujours majoritaire !

En décembre dernier avait lieu les élections professionnelles dans la fonction publique. Les assistant-e-s de service social de l'Education Nationale ont voté pour élire leurs représentant-es en commission administrative paritaire académique et nationale. Les conseiller-e-s techniques de service social se prononçant quant à elles pour le scrutin national s'agissant d'un corps à gestion ministériel.

Malgré de multiples difficultés techniques pour voter, le taux de participation est à la hausse, signe de l'importance portée aux instances paritaires par les assistant-e-s et conseiller-e-s techniques de service social, n'en déplaise au gouvernement qui envisage de les supprimer. Que l'ensemble de nos collègues qui se sont fortement mobilisé-e-s pour élire leurs représentant-e-s soient ici remercié-e-s : cette participation à la hausse ne peut que renforcer vos représentants face à une administration qui, trop souvent, écoute les représentants du personnel sans les entendre véritablement.

Le SNUASFP FSU est toujours majoritaire pour le corps des ASSAE : premier syndicat sur l'ensemble des commissions paritaires académiques et seul syndicat présent dans une majorité d'académies. Nous sommes le premier syndicat et de loin pour la commission administrative paritaire nationale. Concernant le corps des CTSSAE, le SNUASFP FSU maintient son siège sur les deux existants en CAPN.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement quotidien auprès des collègues, engagement de nos nombreux adhérent-e-s et militant-e-s qui font vivre le SNUASFP FSU.

Un syndicat ne peut vivre que par et pour ses adhérents : c'est bien un travail souvent invisible et parfois ingrat qui permet au SNUASFP FSU d'être présent pour vous défendre et faire valoir vos droits. Fort de ces résultats confortant le travail accompli, nul doute que nos militant-es sauront encore et toujours poursuivre leur engagement à faire vivre vos revendications et s'assurer que vos droits sont respectés notamment dans le cadre des CAP à venir pendant ces quatre années.

Sur le plan individuel, l'accès à la catégorie A, maintes fois réclamé et enfin obtenu, amène à une vigilance particulière sur le déroulement de carrière de chacun-e : les tableaux d'avancement seront dès cette année plus denses et il faudra toute la détermination du SNUASFP FSU pour que l'arbitraire induit par une pseudo valorisation du mérite ne devienne pas la règle.

En ce qui concerne les revendications collectives pour notre profession et notre corps, les chantiers à venir s'annoncent nombreux : continuer à revendiquer la catégorie A type, réclamer une revalorisation du régime indemnitaire conjointement au passage en catégorie A dans le cadre des négociations qui s'ouvrent début février, batailler pour obtenir un DEASS au niveau II pour toutes et tous et bien entendu, défendre la place des services sociaux de l'Education Nationale.

Conscient de la responsabilité confiée par vos votes, le SNUASFP FSU saura vous représenter au mieux et vous accompagner au quotidien à travers un engagement sans faille.

Un scrutin semé d'embûches !

Si la participation des ASSAE et des CTSSAE est à la hausse, cela ne peut être porté au crédit de notre ministère, tant les ratés ont été nombreux et pourtant prévisibles, pour lesquels le SNUASFP et la FSU n'ont eu de cesse d'alerter tout au long des réunions préparatoires.

Notamment, pour voter, il fallait avoir reçu sa notice de vote, notice devant être remise en main propre contre émargement.
L'expérience de 2014 aidant, nous avons alertés très tôt le ministère sur la spécificité de nos services et nos craintes que nombreux soient les collègues qui ne recevraient pas leur notice de vote du fait de leur affectation en DSDEN et de leur exercice professionnel sur des établissements.
Peine perdue, le ministère ayant probablement d'autres choses plus importantes à régler que d'assurer le vote des ASSAE et CTSSAE, les modalités de remise de vote ne furent pas modifiées.
Evidemment, comme prévu, nous avons eu de nombreux retours de collègues n'ayant pas eu leur notice de vote. A ceci s'ajoute le rôle prépondérant des boites mail académiques pendant la campagne électorale, seul canal de diffusion autorisé par le MEN.

Nos collègues du supérieur qui utilisent bien souvent leur boite mail universitaire ou du CROUS n'ont pas été intégré-e-s dans les listes de diffusion et ont donc été privé-e-s des informations permettant de faire leur choix.

Cela ne s'arrête pas là puisque la semaine de votes fut marquée dès le premier jour par un bug des serveurs rendant tout vote très compliqué.

Face à ses difficultés, le ministère fut dans l'obligation de suspendre les votes pendant près de 24h pour intervenir en urgence sur les serveurs et tentés de trouver une solution permettant de stabiliser la solution de vote.

Vendredi en fin de matinée, les votes ayant repris, il apparaît que les demandes de réassort de l'identifiant de vote (pour les collègues ayant perdu leur notice de vote ou ne l'ayant pas reçu) sont peu opérationnelles : il faut parfois attendre plus d'une heure pour recevoir le sms ou le mail contenant le nouvel identifiant de vote ! Idem pour la demande d'un nouveau mot de passe...Malgré une nouvelle intervention du ministère sur le système informatique pour tenter de régler ce nouveau problème, ces difficultés ont perduré pendant toute la semaine de vote. Il fallait donc être tenace et motivé-e pour faire entendre sa voix lors de ses élections professionnelles !

Dès le dépouillement des votes (dont l'organisation fut modifiée par le ministère par crainte d'un nouveau bug des serveurs), le SNUASFP et la FSU ont dénoncé les difficultés rencontrées et demandées à ce qu'un travail de bilan soit effectué en vue des prochaines élections professionnelles prévues en 2022. Le SNUASFP FSU sera vigilant à ce que les spécificités de nos services soient prises en compte pour vous permettre de voter à l'avenir dans les meilleures conditions.

Brice CASTEL

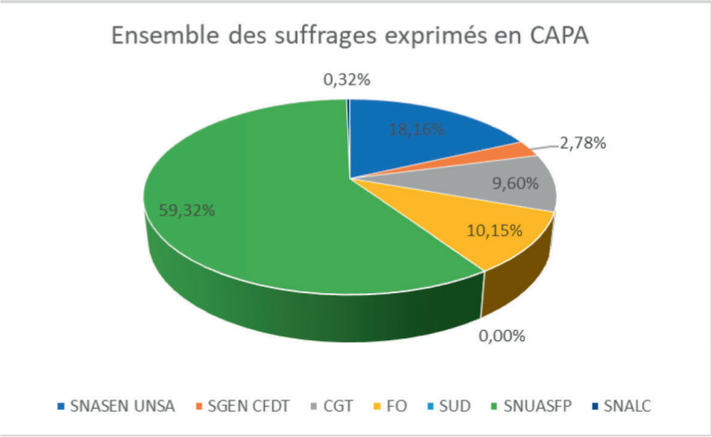

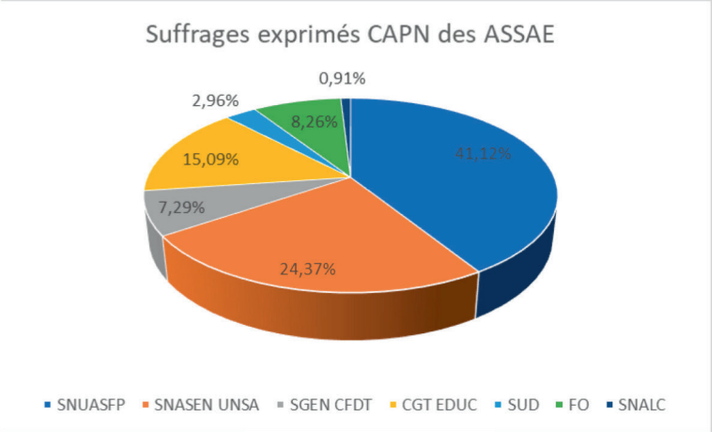

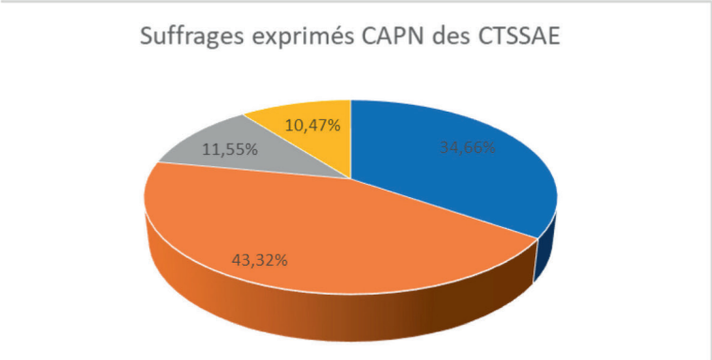

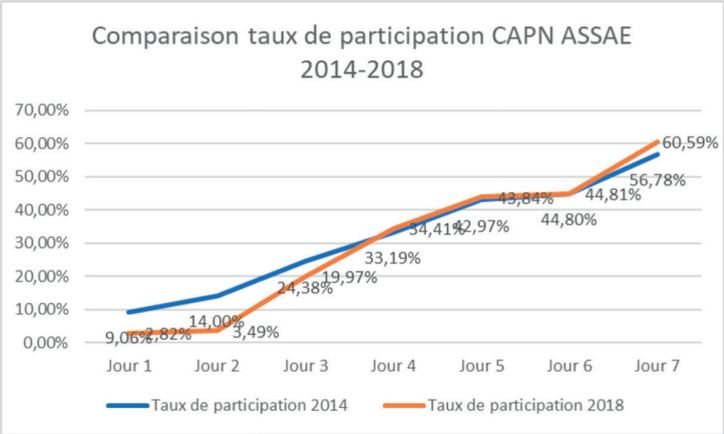

Vos Commissaires Paritaires
SNUASFP FSU
Capa

ACADEMIE	AS titulaire	AS suppléant	ASP Titulaire	ASP Suppléant
AMIENS	BREART Adeline	DELAPORTE Vanessa	QUIQUEMPOIS Guillemette	QUERTAINMONT Dorothée
BESANCON	BERTHEL Anaïs	MONNIN Nadège	SCHNEIDER Thérèse	GENELETTI Sophie
BORDEAUX			PARIS Valérie	DELAVEAU Leslie
CAEN	ROCTON Charlotte	LECHARTIER Mathilde	ADAM Laurent	GERVAIS Claire
CORSE	CAMBIER Aurélie	MAZZONI Frédérique	CHIUDINI Anna	BERZOLLA-COPPOLANI Marie Pierre
CRETEIL			ANTORE Adélaïde	MAVROIDAKOS Marianne
GRENOBLE	RAMONET Anne	ENGELBACH Muriel	DUMAS Christine	BASSET Véronique
GUYANE	EMONIDES Cécile	FAUSTIN Kedma	FLEURY Anne-Laure	MANUEL MINGENETTE Catherine
LILLE	MERLIN Marie SZCZUDLO Caroline	CHARLIN Emmanuelle ACHACHERA Jonathan	OGOU Murielle	GAULTIER Nathalie
MONTPELLIER	MERCIER Frédérique	RIGAL Fanny		
NANTES	LE BORGNE Julia	ALLAIRE MOUTIN Elizabeth	PECCATTE Karine	POIRIER-MOULARD Florence
NICE	MEDAN Aurélien	CROISET Emilie	ZEDDA Françoise	LESTOQUOIS Christelle
ORLEANS TOURS	D'AVIAU DE TERNAY Evelyne	BAZIER Lise	GOUZY RENAULT M-Hélène	GUILLOCHON Maud
POITIERS	PINEAU Perrine	AUFFRAY Nathalie	GACHENARD Sylvie	DARMO Sabine
RENNES	RAULT Yannick	DUVIVIER Nathalie		
ROUEN	MAGNAN Agnès	ROUSSEL Laetitia		
TOULOUSE			DEBLOIS-BRYANT Anne Marie	HECKMANN Laurence
VERSAILLES	GUENARD Celia LARCHER Véronique	LIMEA Martine CHELHI Jessica	CAILLIE Albine DUCAROIS Béatrice	SHAVANDI Françoise HOUSSET Sylvie

Capn

AS titulaire	**AS suppléant**	**ASP Titulaire**	**ASP Suppléant**
CASTEL Brice	LAINGUI Hélène	ANDRIEUX HENNEQUIN Nathalie	PARIS Valérie
BREART Adeline	OUARED Nawel		
Conseillers Techniques de Service Social			
	GRENEU Gwenaelle	GUINTINI Elodie	

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Fédération Syndicale Unitaire

104 Rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - Tél. 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site: http://snuasfp-fsu.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie Nationale de la protection de l'enfance:
Les premières annonces montrent que le gouvernement ne connaît même pas ses services !

Lundi 28 janvier, faisant suite à la création d'un secrétariat dédié à la protection de l'enfance, le gouvernement - par l'intermédiaire de la ministre des solidarités et de la santé ainsi que le secrétaire d'État à la protection de l'enfance - a annoncé les premières pistes envisagées dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance.

A notre grande stupéfaction, l'annonce a été faite de la **nomination de référents « protection de l'enfance »** dans les rectorats et, précision apportée par la suite, « *une réflexion pour voir comment mobiliser des personnels de l'Éducation Nationale pour intervenir sur un certain nombre de cas qui sont les plus difficiles* ». Ces annonces, encore nébuleuses, sont l'illustration de la situation des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale : des moyens qui frôlent l'indigence, aucun pilotage politique, une méconnaissance totale des compétences de ces professionnel-le-s...Il est vrai qu'avec un effectif total de moins de 3000 agents, le corps des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale semble ne pas nécessiter a priori d'en tenir compte dans la définition des politiques publiques.

A tel point que, désormais, sur cette question de la protection de l'enfance, il est annoncé « des personnels » sans même trop savoir qui et sans même avoir à l'esprit que ces personnels existent déjà : ce sont les assistant.es et conseiller.es techniques de service social. Dans chaque rectorat et chaque Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, il existe un-e ou plusieur-e-s conseiller-e-s techniques de service social, personnel issu du service social et qui par son diplôme d'état a les compétences pour travailler cette question en faisant le lien avec les partenaires. Dans les établissements qui ont la chance d'avoir une permanence d'assistant-e de service social, les personnels pouvant « intervenir sur un certain nombre de cas » existent aussi et, attention, il s'agit là d'un scoop, ils peuvent même intervenir en amont des situations les plus difficiles et accompagner les élèves et leur famille en cas de difficultés éducatives ou familiales.

Les travailleurs sociaux de l'ensemble du territoire et les personnels de l'Éducation Nationale –enseignants ou non enseignants- connaissent l'existence de nos services MAIS pas le ministre de l'Éducation Nationale, pas la ministre des solidarités et de la santé et pas le nouveau secrétaire d'état chargé de la protection de l'enfance. Le décalage entre le plus haut niveau de l'État et la réalité des professionnels de terrain est saisissant !

Malgré de nombreux rapports et notamment de l'inspection générale de l'Éducation Nationale, il semble qu'une réalité soit encore et toujours ignorée : ce n'est pas de nomination qu'il y a besoin sur cette question de la protection de l'enfance mais bel et bien de moyens permettant à chaque établissement, premier comme second degrés de bénéficier de la présence du service social de manière suffisante afin d'impulser une politique volontariste en terme de prévention et de protection de l'enfance.

Le SNUASFP FSU rappelle sa revendication de création d'un service social du premier degré tout en maintenant la présence indispensable dans les établissements du second degré (collège et lycée). Il ne s'agit pas d'une revendication irréaliste, simplement d'enfin mettre les actes politiques en accord avec les paroles pour faire que « *l'école de la confiance* » soit aussi celle qui « *ne laisse aucun enfant sur le bord du chemin* ».

Les Lilas, le 29 Janvier 2019

LE RETOUR DE LA VEN
ET DE LA SÉ
Âmes sensibles de travail l

Ces derniers mois nous assistons au retour en grandes pompes de la thématique sécuritaire dans les écoles.
Cela a commencé en octobre dernier après la mise en ligne d'une vidéo montrant un élève braquant sa professeure avec un pistolet fictif.

Les premières déclarations du sommet de l'Etat furent sans appel : coups de menton du Président de la République « la peur doit et va changer de camp », « les jeunes ont besoin d'autorité dans l'école » et de son Ministre de tutelle « faire respecter l'autorité des professeurs c'est l'ordre républicain » avec la mise en place de premières mesures concrètes comme la nomination d'un proviseur adjoint au passé significatif de gendarme dans le lycée Utrillo de Stains.

Deux plans d'action furent aussitôt annoncés : l'un par M. Blanquer le 31 octobre « plan d'action pour la protection de l'école » et l'autre attendu d'abord en décembre puis reculé à fin janvier. Mais on laisse filtrer la mesure phare :
la possibilité de supprimer les prestations familiales pour les élèves auteurs de violence. La grosse artillerie aussi inefficace qu'injuste mais terriblement idéologique !

Car finalement on nous ressort juste les vieilles recettes, les vieux débats tellement usés sans jamais tenir compte ni des leçons du passé ni des recherches en sciences sociales qui démontrent études après études combien sanctions et punitions peuvent constituer un frein aux apprentissages, fonction première de l'école, doit-on le rappeler ?

« Les punitions ne font ni apprendre ni former des individus épanouis ». C'est un des spécialistes de la violence à l'école, Eric Debarbieux délégué ministériel à la lutte contre les violences scolaires sous deux présidents qui le rappelle dans son dernier ouvrage « L'impasse de la punition ». Dans une interview donnée au café pédagogique en octobre dernier il explique « le problème n'est pas de supprimer les punitions. Le problème c'est qu'on punit mal. Le trop plein de punitions nuit à l'ordre de la classe et augmente le ressentiment. On entre dans un cycle transgression-punition »
Lui prône à la fois une meilleure formation des enseignants mais aussi des équipes d'adultes pluridisciplinaires pour répondre aux problèmes posés par les élèves difficiles.

« Il ne peut y avoir plus vive rév
que la manière dont elle traite

LE SERVICE NATIC
« aberrant » « farfelu »

Tel un serpent de mer il réapparaît au gré des stratégies de com du gouvernement. Tous les 2 mois en moyenne (parfois plus, parfois moins) le concert médiatique se met en route rappelant la promesse du candidat Macron.
Les grands principes sont sans cesse rabâchés : période obligatoire d'un mois pour tous les jeunes de 16 ans suivi d'une partie facultative pour des volontaires.

Concrètement personne ne sait comment tout cela peut bien s'organiser : encadrement ? Hébergement ? Contenu ? Coût ?

Même l'aspect obligatoire interroge car est-il vraiment possible de contraindre des mineurs à un lieu de résidence sans l'accord de leurs parents ? Ne s'agit-il pas purement et simplement d'une privation de liberté ? Qu'importe, les mesures de rétorsions sont d'ores et déjà annoncées : impossibilité de passer le baccalauréat ou le permis de conduire … Soit une mise au ban de la société violente en cas de désobéissance !

Le message est martelé, le SNU sera « un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement ». Une formule rance que les médias illustrent le plus souvent par des jeunes en treillis marchant au pas.

NGEANCE DE L'ORDRE
SÉCURITÉ :
il leurs sociaux s'abstenir !

Cela constitue une évidence pour nous assistants sociaux scolaires qui apportons notre regard professionnel et notre analyse de travailleur social sur le parcours et les problématiques posées par les élèves réputés difficiles. Notre rôle est essentiel tant pour comprendre l'enfant derrière l'élève que pour échanger avec nos collègues professeurs, CPE ou chef d'établissement.... Nous, certainement plus que les autres, savons combien les actes violents posés par ces jeunes font écho à leur propre mal-être ou bien aux difficultés socio -économiques rencontrées par leur famille. Ils en sont le symptôme mais aussi les premières victimes…

Par ailleurs on sait aussi que l'école peut générer de la violence car elle est parfois vécue comme une souffrance par certains élèves en situation récurrente d'échecs ou de décrochage.

C'est pourquoi les actions menées en faveur d'une amélioration sensible du climat scolaire, la lutte contre le décrochage dans lesquelles les assistants sociaux scolaires jouent un rôle déterminant sont bien les axes de travail prioritaires à mener pour lutter contre les violences à l'école.

Et puis pour les situations les plus graves qui dépassent les seules compétences de l'école, arrêtons les gadgets qui ne sont que poudre aux yeux : caméras de vidéos surveillance, portique de sécurité, permanence de policiers en uniforme dans les établissements ou suppression des allocations familiales.

De manière urgente il faut d'abord cesser de détruire les services de prévention spécialisée, donner de réels moyens de fonctionnement aux services de protection de l'enfance (dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle ne parvient plus à remplir ses missions) et répondre à l'appel au secours lancé par les juges pour enfants de Seine Saint Denis.
Ces derniers décrivent très justement les enjeux : *« le meilleur rempart à la violence extrême sous toutes ses formes y compris la violence terroriste est, nous en sommes convaincus, une politique efficace de détection des violences précoces et de protection des enfants qui en sont victimes »*

évélation de l'âme d'une société
ite ses enfants » *Nelson Mandela*

IONAL UNIVERSEL
» mais pas seulement....

Comment accepter un tel programme ? Comment accepter de telles annonces alors que ces mêmes jeunes prennent systématiquement de plein fouet toutes les réformes qui conduisent à une dégradation continuelle de leur condition d'études : parcours sup, réforme du bac..

L'école qu'ils fréquentent avec assiduité depuis leurs 3 ans aurait-elle donc à ce point failli qu'on estime urgent de leur inculquer en un mois valeurs républicaines et goût de l'engagement.

Quant à la mixité sociale, qui peut prétendre qu'elle puisse même être esquissée dans ce type d'organisation alors que les politiques publiques ont d'une certaine manière renoncé à tout brassage en abandonnant des territoires entiers.

Mais de qui se moque-t-on ?

Il y a, n'en doutons pas, du cynisme et beaucoup de mépris à l'égard de notre jeunesse dans ce projet qui s'attaque à leur liberté et à leur libre arbitre. Mais aussi disons-le une forme de malveillance. Et la manière violente dont le mouvement lycéen a été réprimé en décembre ne le démentira pas.

Albine CAILLIÉ

Mobilisation contre la RÉFORME DE LA JUSTICE

Défendons ensemble une justice de qualité pour toutes et tous ;
Non à la fin de l'ordonnance de 1945 et à la primauté du répressif sur l'éducatif pour les mineur.es

Le projet de loi de programmation 2018 – 2022 pour la justice a été adopté en première lecture au terme d'un débat parlementaire chaotique marqué par l'ajout en dernière minute et sans préavis de nouvelles dispositions aux conséquences lourdes dont un amendement qui permet de réformer par voie d'ordonnance la justice des mineur.es.

Malgré la ferme opposition des acteurs du monde judiciaire, rejoints dans leurs analyses par des institutions telles que le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme, le gouvernement persiste dans sa volonté de passer en force.

Le 15 janvier, jour où le texte était de nouveau examiné au Parlement à la suite de l'échec de la commission mixte paritaire, une mobilisation a réuni en très grand nombre tous les acteurs de la justice. Le SNUASFP y a apporté son soutien au coté du SNPES-PJJ FSU et du SNEPAP FSU co-organisateurs avec entre autre le syndicat des avocats de France, le syndicat de la magistrature, le Conseil National des Barreaux...

Les 20 organisations signataires de l'appel à se mobiliser, affirment leur opposition à un projet qui aura pour effet de dégrader les conditions dans laquelle la justice est rendue. Elles dénoncent qu'à l'insuffisance des moyens de la justice française, le gouvernement répond par une logique de rationnement.

Une mobilisation particulière pour défendre l'ordonnance de 1945 et la justice des mineur.e.s

Après une lettre d'interpellation commune * à la ministre de la Justice en décembre (à laquelle s'est associé le SNUASFP) pour demander un entretien sur la question de la justice des mineur.e.s, une mobilisation pour dénoncer la réforme par voie d'ordonnance a eu lieu samedi 2 février (date anniversaire de l'ordonnance de 1945) sur l'ensemble du territoire.

Une tribune « La justice des enfants et des adolescent.es en question » co-écrite par les même organisations et signée par 50 personnalités investies dans la justice des mineur,es a été publiée notamment dans le Monde. Elle est depuis en ligne sous forme de pétition pour que chacun.e puisse lui apporter son soutien.

Vous la trouverez sur notre site et nous vous incitons à la signer et à la faire circuler.

*SNPESPJJ FSU, SNEPAP FSU, SNUASFP FSU, SNUTER FSU, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Ligue des Droits de l'Homme, Solidaires, CGT, UNEF, GENEPI, DEI France, Observatoire Internationale des Prisons et FNUJA

TRIBUNE : La Justice des enfants et des adolescent.e.s en question (extraits)

...Si l'exploitation politique et médiatique de faits divers concernant des enfants et adolescent.e.s laisse croire que cette justice manque de réactivité et de sévérité, nous affirmons, nous, historiens, historiennes, sociologues, juristes, chercheurs, chercheuses, pédo-psychiatres, professionnels de la justice (juges des enfants, équipes éducatives, avocat.e.s), ancien.ne.s jeunes pris en charge par les institutions judiciaires, membres d'organisations, associations et de collectifs en lien avec la jeunesse, acteurs et actrices du monde culturel et social, citoyens, citoyennes (...) que cette idée est fausse...

...Si l'ordonnance du 2 février 1945 doit être réformée... nous pensons qu'il est essentiel de revenir à la philosophie générale du texte d'origine . Il est important de rappeler, sans angélisme, qu'un ou une jeune qui commet un acte de délinquance est avant tout un enfant en danger.

...Actuellement, trop de moyens sont dévolus à l'enfermement aux dépens de la protection de l'enfance dans son ensemble...

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

Mobilisation
TRAVAIL SOCIAL

Se Mobiliser pour être entendu !

Sur tous les fronts dans tous les territoires, des collectifs de travailleurs sociaux émergent et s'organisent pour dénoncer au plus près du terrain les dérives des politiques publiques en matière d'action sociale :

- Le 28 juin à Nantes lors des assises de la Protection de l'Enfance,
- Le 8 novembre de nouveau à Nantes lors des journées nationales de la prévention spécialisée,
- Le 11 décembre à Lille contre les coupes sombres opérées dans les budget de la protection de l'enfance

Mais aussi

- Le 25 septembre à Amiens auprès des personnels de l'hopital PINEL
- Le 22 janvier à Paris aux côtés des personnels de la Psychiatrie,

Pour développer ces actions, deux week ends de coordination nationale ont eu lieu les 22 et 23 septembre en Seine St Denis et les 26 et 27 janvier à Lille. Nous relayons et soutenons leur appel à la mobilisation de tous les travailleurs sociaux dans chacune des luttes à venir. Une véritable urgence au moment même où le gouvernement semble vouloir décider d'un grand plan d'enfumage face aux dramatiques dysfonctionnement de la Protection de l'Enfance

Un appel et des motions de solidarité et de soutien sont visibles sur leur page Facebook Coordination nationale des salariées du travail social en lutte *https://www.facebook.com/events/2253566464913090/*

Les collectifs des salarié.es en lutte du travail social se mobilisent et appellent les travailleurs sociaux et travailleuses sociales syndiqué,es et non syndiquées à rejoindre et à coordonner les luttes.

En parallèle, le SNUASFP FSU travaille à relancer l'intersyndicale du secteur social. Une rencontre entre les syndicats de la FSU est prévue le 12 février 2019.

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

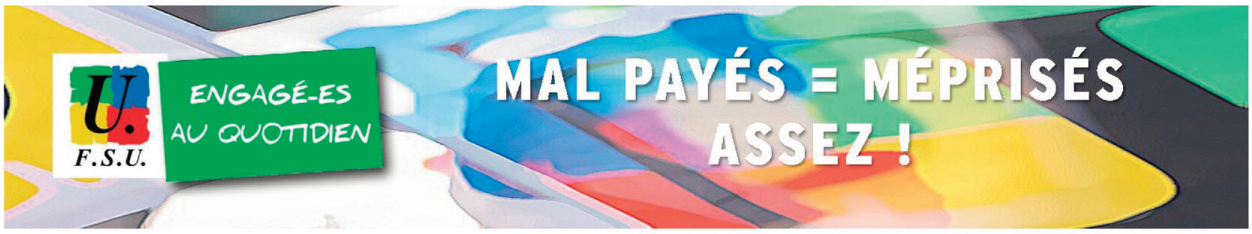

La FSU n'accepte pas que les agents publics, qui constituent plus de 5 millions de salariés qui font vivre les services publics au quotidien, soient à ce point méprisés et que leur travail ne soit pas mieux reconnu.

Les chiffres qui font mal à nos salaires

En 10 ans, plus de 10% de perte en pouvoir d'achat !...

Evolution du point d'indice et de l'inflation, la comparaison est sans appel :
Source : DGAFP, décembre 2018.

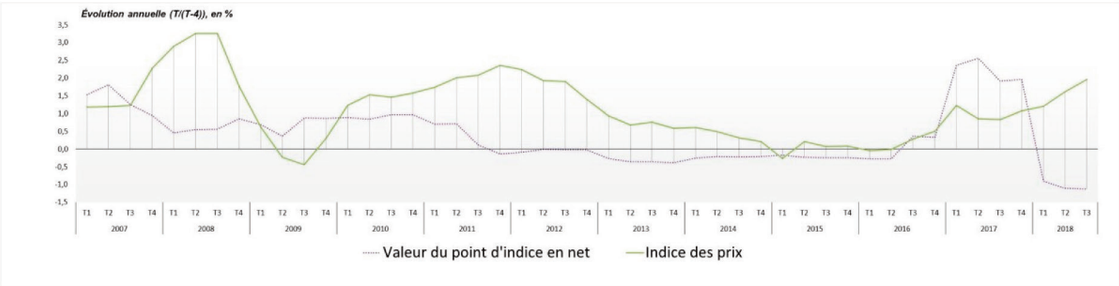

Lecture du graphique : il y a perte de pouvoir d'achat à chaque trimestres où l'indice des prix à la consommation (en trait plein) est au-dessus de la valeur nette du point d'indice (en pointillés), c'est le cas plus de 4 fois sur 5 depuis 2008.

Compte-tenu de cette logique salariale, les bas salaires (en particulier le pied de grille de la catégorie C) sont condamnés à avoir des bas salaires toute leur carrière et donc de faibles retraites.

...à laquelle s'ajoute l'augmentation de 3% des cotisations retraite

Cette augmentation se traduit par une diminution des salaires nets.
Cotisation retraite depuis 2011 : passage du taux de 7,85 à 10,83 % de retenue pour pension civile au 1er janvier 2019)
CSG en 2017 mal compensée et pas pour tous (voir encadré)

Suppression de l'ISF pour 350 000 personnes : un coût de 3,2 milliards pour la société.
Avec 3,2 Md€, on peut augmenter le point d'indice de 1,6 % pour 5,5 millions de fonctionnaires.

Pendant ce temps, les deux infox du gouvernement

« L'augmentation des primes compense le manque à gagner » FAUX

En moyenne, les primes représentent 22% du traitement dans la Fonction publique. Mais beaucoup de fonctionnaires n'en touchent pas ou très peu.

Les primes qui ont le plus augmenté sont ciblées sur quelques catégories.

Les primes permettent l'individualisation, l'arbitraire et divisent les équipes.

Le gouvernement propose d'accélérer cette politique désastreuse :

- développement des indemnités pour quelques-uns au détriment de tous les autres dans le cadre d'une soi-disant prise en compte du « mérite » qui permet surtout de mettre les agents en concurrence alors qu'ils ont besoin de travailler ensemble,
- recours insupportable aux heures supplémentaires (la charge de travail normale est déjà trop lourde), inégalitaire (tous les personnels n'ont pas la possibilité d'en faire), injuste avec leur défiscalisation qui pèsera sur les budgets de l'Etat et de la sécurité sociale.

« Les déroulements de carrière compensent le manque à gagner » FAUX

Le Ministre prétend que les salaires augmentent déjà avec les déroulements de carrières (avancements d'échelon ou de grade) : c'est particulièrement scandaleux. La FSU a dû se battre pour l'obliger à appliquer le protocole PPCR qui est un début de revalorisation des carrières. Mais cela ne saurait suffire !

Les salaires des fonctionnaires débutants sont régulièrement rattrapés par le SMIC, même en catégorie A où on débute le plus souvent maintenant à 1,2 SMIC. La reconnaissance des qualifications des agents est ainsi fondamentalement bafouée, et l'attractivité des métiers remise en cause.

La carrière n'est pas conçue pour compenser les politiques de baisses salariales mais pour reconnaître les qualifications, s'assurer de personnels compétents partout sur le territoire. La FSU demande l'ouverture de discussions.

Nous pouvons stopper l'offensive contre la Fonction Publique par la mobilisation

La FSU appelle les agents à défendre la reconnaissance de leur travail, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière. Elle les invite à porter ces revendications dans tous les débats et dans les actions syndicales.

Compensation CSG dans la Fonction publique

Public comme privé, la hausse de la CSG se fait globalement au détriment des cotisations, cela fragilise la protection sociale. Dans le privé, le salaire net devrait augmenter du fait d'une baisse des cotisations plus importante que la hausse de la CSG. Pour les fonctionnaires, c'est seulement la compensation qui est prévue, et même une légère perte dûe à un effet retard dans la prise en compte de certains changements de situations.

Pire, pour certains contractuels, le dispositif choisi conduit à diminuer les traitements, c'est particulièrement vrai pour les AED (assistants d'éducation) et AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) qui ont vu leur rémunération de 2018 baisser par rapport à celle de 2017 alors que leurs salaires sont déjà très faibles. La FSU a écrit à Olivier Dussopt pour demander des mesures spécifiques pour ces situations.

POUVOIR D'ACHAT :
HUIT ORGANISATIONS APPELLENT
LES AGENTS PUBLICS À SE MOBILISER !

SIGNEZ LA PETITION !

https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Edouard_Philippe_Premier_ministre_Ameliorer_nos_salaires_je_signe/dashboard/

Fédération Syndicale Unitaire - www.fsu.fr

A signer avant le 14 février : Rendons l'Europe plus hospitalière pour les migrants

sur les sites suivants :

https://ice.europehospitaliere.be/

https://www.amnesty.be/infos/actualites/ice

Plus de 130 organisations européennes s'unissent pour appeler la Commission européenne à légiférer en faveur d'une politique migratoire plus humaine.

Comment ?

Elles lancent une Initiative Citoyenne Européenne (ICE),
un instrument de démocratie participative qui existe depuis 2012.

L'ICE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Grâce à cet outil, des citoyens peuvent mettre une question au programme politique de la Commission européenne en rassemblant un million de signatures venant d'au moins sept États membres de l'UE. Dès lors qu'un million de signatures auront été réunies, la Commission européenne sera obligée d'étudier la problématique et pourra élaborer une proposition de loi.

L'ICE sera portée dans 15 pays européens au printemps. **En France ce sera le 12 avril 2019**

Une fois les conditions remplies, les organisateurs présenteront leur initiative lors d'une audition publique au Parlement européen. La Commission devra examiner les propositions de l'ICE.

- Contre la criminalisation de l'action humanitaire et la solidarité citoyenne envers les personnes migrantes ;
- Pour un accueil citoyen et associatif des personnes réfugiées via un accès aux fonds publics ;
- Pour le renforcement et la création de mécanismes de plaintes en cas de violations des droits humains des personnes migrantes.

Il s'agit d'une Initiative Citoyenne Européenne (ICE), munissez-vous du numéro de votre carte d'identité

SURFEZ SUR LE WEB
www.snuasfp-fsu.org
Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.

Assistants Sociaux
SNU AS-FP F.S.U.
Syndicat National Unitaire des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

SNUASFP FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48
Directrice de publication : Nathalie HENNEQUIN
Impression : Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte
Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE
Conception graphique : Jeanet MELEZAN
CPPAP : 1022 S 06656
Ont participé à cette revue : Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN - Brice CASTEL - Albine CAILLIE - Brigitte FICHET

Le SNUASFP FSU est membre du conseil d'administration du COFRADE
Nous vous présentons un autre de ses membres, l'association EVEIL.
Sa fondatrice, Andrée SFEIR, est présidente d'honneur du COFRADE.

Fondée le 15 septembre 1993, ÉVEIL est une association loi 1901, à but non lucratif. Son objet est "d'éveiller les jeunes à leur rôle de citoyens en les informant notamment sur leur environnement institutionnel, économique, technologique, écologique et sur les grands enjeux du monde contemporain."

L'association ÉVEIL est membre du collège Associations du Comité 21 et le Comité 21 est membre d'ÉVEIL. Le Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21ème siècle, ratifié au Sommet de la terre de Rio.

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 20 novembre 2007, l'association ÉVEIL, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. Son agrément a été renouvelé en 2012 puis en 2017 (BOEN du 31.08.2017).

L'association propose aux jeunes des programmes d'information pratiques et concrets destinés à les aider à se responsabiliser dans la Cité. EVEIL propose gratuitement ces programmes, complémentaires des programmes scolaires, aux établissements et aux enseignants qui souhaitent en disposer. Animés par des intervenants experts, ces interventions traitent de l'Europe, de la santé, de l'orientation professionnelle, de l'environnement, de façon concrète. Le but est d'aborder la citoyenneté dans toutes ses dimensions et de favoriser la mise en pratique.
Lorsque vous prenez contact avec Eveil, n'hésitez pas à faire le lien avec le SNUASFP FSU

http://www.eveil.asso.fr/

Comment se construire autour d'une absence ? Les orphelins de père ou de mère sont 500 000 en France, il y en a donc 1 dans chaque classe. Et pourtant c'est un sujet tabou.

Pour vous aider à accompagner ces enfants,
le SNUASFP FSU a trouvé pour vous cette émission et cette association

FRANCE 5 « LE MONDE EN FACE » DESTINS D'ORPHELINS
21/01/19 Reportage de : Karine Dusfour et Élisabeth Bost A REVOIR EN REPLAY
DOCUMENTAIRE/DÉBAT ANIMÉ PAR MARINA CARRÈRE D'ENCAUSSE

Invités : Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre – Anny Duperey, actrice – Élisabeth Bost, journaliste, auteure du documentaire – Alice Godin – Marie Tournigand déléguée générale de l'association Empreintes.

Cette association soutient les personnes en deuil et forme les professionnels à travers différents dispositifs : entretiens, groupes de parole, formations...

01 42 38 08 08 une ligne téléphonique nationale gratuite pour les particuliers (coût d'une communication en région parisienne) et qui peut rester anonyme.

Et pour les professionnels (sauf mercredi) l : **01 42 38 07 08**

Empreintes organise les Assises du Deuil : un événement institutionnel à destination des professionnels le vendredi 12 avril 2019 au Palais du Luxembourg à Paris
http://www.empreintes-asso.com/

Bulletin d'adhésion
2018-2019

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

Bulletin d'adhésion 2018-2019

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
Grade _____ Echel. _____ Indice _____ **MAIL**: _____
Situation administrative :
Titulaire ☐ Disponibilité ☐ Détaché(e) ☐ Temps partiel _____%
Stagiaire ☐ Contractuel(le) ☐ Retraité(e) ☐

Vous souhaitez recevoir la revue **POUR FSU** par : MAIL ☐ VOIE POSTALE ☐

ADRESSE PROFESSIONNELLE

☐ Fonction Publique Etat Ministère :……..
☐ Fonction Publique Territoriale : Collectivité : .....
☐ Fonction Publique Hospitalière : ……
Etablissement _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Académie _____ Service _____
Tél 1 Pro_____ Tél 2 Pro _____ Fax _____

Merci d'être le plus précis possible

J'accepte de fournir au SNUASFP–FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP FSU.

Tableau des cotisations 2018-2019

Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel
			420	125 €	42.5	**484**	150 €	51	**549**	170 €	57.8
347	105 €	35.7	**430**	130 €	44.2	**493**	150 €	51	**566**	175 €	59.5
356	110 €	37.4	**439**	135 €	45.9	**501**	155 €	52.7	**569**	175 €	59.5
365	115 €	39.1	**442**	135 €	45.9	**506**	155 €	52.7	**582**	180 €	61.2
377	115 €	39.1	**451**	140 €	47.6	**513**	155 €	52.7	**585**	185 €	62.9
391	120 €	40.8	**461**	140 €	47.6	**525**	160 €	54.4	**614**	195 €	66.3
396	120 €	40.8	**463**	145 €	49.3	**529**	165 €	56.1			
403	125 €	42.5	**473**	145 €	49.3	**533**	165 €	56.1	Etudiant-Contractuel		25 €
413	125 €	42.5	**482**	150 €	51	**545**	170 €	57.8	Retraités		110 €

Temps partiel *: cotisation x temps partiel (%)*

☐ REGLEMENT PAR CHEQUE Nombres de chèques ☐1 ☐2 ☐3 Montant réglé :…….....
☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE > MONTANT DE LA MENSUALITE (cotisation/5) :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
à compléter

Vos nom et prénom ……

Votre adresse ……

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE
Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Code international identification de votre banque - BIC

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Le----------
signature----------

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Les cotisations syndicales des salariés non imposables, ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation versée.

A envoyer accompagné d'un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à : SNUASFP FSU – 104 rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS